

CEFEDDEM interrégional Bretagne/ Pays de la Loire
Promotion 2005-2007

**L'organisation de l'enseignement de la musique
dans les écoles répond-elle aux attentes
des élèves ?**

Nathalie Lemoine
Discipline : Flûte traversière

CEFEDDEM interrégional Bretagne/ Pays de la Loire
Promotion 2005-2007

**L'organisation de l'enseignement de la musique
dans les écoles répond-elle aux attentes
des élèves ?**

Nathalie Lemoine
Discipline : Flûte traversière

*Un grand merci à Alain Baldocchi, mon tuteur de
mémoire pour son soutien, sa disponibilité
et ses précieux conseils.*

*Merci également aux dirigeants
des divers établissements ainsi que les élèves
d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.*

Sommaire

Introduction	p.4
<u>A - PREMIERE PARTIE : Le fonctionnement des écoles de musique</u>	p.7
I) L'organisation des études : Etude comparative du fonctionnement des écoles.	p.9
I-1 Les écoles de droit public	p.9
I-1-1 Le projet d'établissement	p.9
I-1-2 Le projet pédagogique	p.11
I-2 Les écoles de droit privé	p.12
I-2-1 Un fonctionnement des études similaire aux écoles publiques	p.12
I-2-2 Un projet d'établissement implicite	p.13
II) Quelles esthétiques apprend-on à l'école de musique ?	p.13
II-1 Les écoles de droit privé.....	p.13
II-2 Les écoles de droit public.....	p.15
<u>B - DEUXIEME PARTIE: Donner du sens à ses études</u>	p.19
I) Les représentations des élèves	p.19
I-1 La qualification des enseignants	p.20
I-2 Le budget et le coût des écoles	p.23
I-3 L'évaluation.....	p.25
II) Les dysfonctionnements du système	p.28
II-1 L'élitisme toujours présent dans les écoles publiques	p.28
II-2 La pratique artistique chez les adultes.....	p.29
II-3 Les pratiques collectives	p.30
II-4 Les disciplines complémentaires.....	p.31
Conclusion	p.32
Bibliographie	p.33
Annexes	p.34

Introduction :

J'ai choisi pour ce mémoire d'aborder la question de la formation des musiciens dans les écoles de musique Françaises. En plus des controverses qui apparaissent sur ce sujet, beaucoup de problèmes se posent du point de vue de l'organisation de celles-ci et du mode d'enseignement dispensé. De ce fait, les enseignants se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés freinant plus ou moins toute bonne volonté ou élan didactique.

En plus de l'incompréhension de certains élèves face à ces problèmes, les écoles de musique ne fonctionnent pas de la même façon suivant leur statut. Les parents d'élèves peuvent alors se retrouver déstabilisés devant ces différences. Ils se trouvent confrontés aux écoles à statut public où le parcours musical des élèves est sanctionné par des examens et dans lequel les professeurs sont pour la plupart diplômés d'état. Cela peut être sûrement pour certains un gage d'enseignement de qualité.

D'un autre côté, les parents peuvent se présenter dans des écoles privées où le parcours des élèves est ici laissé libre à l'enseignant et à l'intérieur duquel parfois aucun examen n'est imposé.

D'autre part pour les établissements de droit public, il est possible de pratiquer plusieurs activités (orchestre, musique de chambre, chorale, analyse, écriture...) et de se produire assez régulièrement au sein de l'établissement tandis que dans les écoles de droit privé, on vous propose très souvent uniquement le cours d'instrument sans véritable possibilité de se produire pour certaines écoles.

Enfin le public entrant dans les écoles de musique a conscience que les professeurs demeurant dans les établissements publics sont majoritairement diplômés d'état, mais est-ce que pour autant ils dispenseront des cours correspondants à leurs attentes ? Pour les établissements privés, ce même public n'est pas vraiment informé des diplômes ou de l'expérience des professeurs, cela laisse donc un grand nombre de personnes dans l'incertitude. La question est de savoir si le public entrant dans les écoles est assez informé de l'enseignement qu'on y dispense et s'ils ont réfléchi assez sérieusement à la formation qu'ils souhaitent obtenir.

Les établissements actuels dans lesquels évoluent les apprenants ne satisfont pas toujours la majorité des élèves et même si des plans d'actions se mettent en place, de nombreuses incohérences subsistent encore : Des exemples comme la persistance de l'apprentissage du style classique avant tout autre pratique, le nombre de places limitées pour les adultes, la musique d'ensemble pratiquée seulement après un certain nombre d'années ou encore le suivi des élèves plus ou moins présent nous montrent que la formation des musiciens ne satisfait pas encore les choix musicaux du public et ne reste pas accessible à tous.

L'état actuel des écoles et de leur devenir est un sujet qui me tient à cœur en tant qu'enseignante. C'est par l'organisation de l'établissement au niveau des activités dispensées, de l'écoute et du suivi des élèves que pourra se construire un musicien.

Je vais donc tenter dans ce mémoire de resituer en première partie le fonctionnement de l'enseignement de la musique dans les écoles de musiques publiques et privées ainsi que la musique que l'on peut y jouer, puis dans une deuxième partie, je me pencherai sur les représentations que possèdent les élèves des écoles ainsi que ce qui pourrait apparaître comme des disfonctionnements dans les divers établissements. Je conclurai par une synthèse de ces deux parties pour en déduire l'état d'esprit actuel du public face à notre système d'enseignement.

*« Parce qu'on est capable d'imaginer ce que l'on sera demain cela
change déjà le quotidien »
Eric SPROGIS*

A - Le fonctionnement des écoles de musique

Une première question que l'on pourrait se poser sur le fonctionnement de nos écoles de musique serait de savoir si on peut trouver dans chacune d'elle ce que l'on vient y chercher. Le problème justement est d'arriver à définir de manière précise quel serait le fonctionnement idéal, celui qui conviendrait à tous, celui ou chacun évoluerait de la meilleure façon qui puisse l'être. Comment les écoles organisent-elles les études des élèves, qui y participe, prend-on en compte l'avis de tous ? Est-ce que l'on y attache assez d'attention ?

« La culture se définit essentiellement par ce qui est partagé et transmis... Toute la question est de savoir si cette culture sera la communication de tous ou la complicité de quelques uns. »¹

Cette citation de Claude Roy pourrait peut-être résumer l'état d'esprit que devrait avoir chaque école de musique. En effet, lorsque nous sommes engagés dans une structure quelle qu'elle soit, nous arrivons pour partager et transmettre notre savoir. Mais l'enseignement ne représente pas uniquement la transmission d'un savoir. Il comporte un intérêt véritable à chaque élève concernant ses goûts, sa motivation, les souhaits qu'il peut émettre dans le cours, la formation qu'il désire obtenir. Une démarche d'accompagnement personnalisée semble indispensable. L'établissement dans lequel nous évoluons ainsi que l'équipe avec laquelle nous travaillons influe de façon majeure concernant nos démarches pédagogiques. Commençons par redéfinir quelles sont les missions des écoles de musique.

Je me suis appuyée sur le site internet de L'ADDM22 « (association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Côtes d'Armor), créée en 1975 à l'initiative du Conseil Général et de l'Etat. Ses actions sont mises en œuvre en relation étroite avec les acteurs culturels du département et les services de deux collectivités (service culturel du Conseil Général, services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) en recherchant autant que nécessaire la collaboration et la complémentarité avec le réseau régional composé des associations départementales et de l'association régionale. »²

¹ Claude Roy, *La main heureuse*, 1957

² <http://www.addm22.com/presentation/index.php>

Cet organisme définit les missions de l'école comme suit :

La finalité d'une école de musique est de permettre une pratique musicale. Celle-ci doit être en cohérence avec les enseignements musicaux du territoire, en s'appuyant sur "la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre". La notion d'élève est fondamentale. Elle induit un apport pédagogique sous deux formes : en terme d'apprentissage de la musique et en terme de pratique de la musique.

- De l'équipe pédagogique
- De la coordination

• **Les moyens mis en œuvre**

- L'organigramme
- Les instances de coordination (Conseil pédagogique & Conseil d'établissement)
- Les conditions d'accessibilité (Tarifs & Prêt ou location d'instruments)
- Le projet pédagogique de l'école (il doit permettre un enseignement adapté à l'élève dans sa progression, une diversité d'enseignements, une transversalité entre les différents cours et des pratiques collectives)
- Les partenariats
- Pratique collective qui favorise une mise en commun des compétences des élèves et enseignants dans un but musical³

Si l'on veut prendre en compte tout ses paramètres, il paraît nécessaire d'engager une concertation commune pour se mettre d'accord sur la façon de les mettre en œuvre. Pour cela, des plans d'actions ont été mis en place par les élus, les écoles de musique.

³ http://www.addm22.com/enseignements_ formations/enseignement/schema_musique.php

I) L'organisation des études: Etude comparative du fonctionnement des écoles

I-1 Les écoles de droit public

Les écoles de musique de droit public ont des obligations de part les subventions qu'elles peuvent obtenir du ministère de la culture, du conseil régional... L'état, les professionnels, et les associations d'élus ont établi un cadre d'enseignement qu'a rendu public le chargé au ministère de la culture et de la communication en 2001 sur lequel toutes les écoles doivent se référer. C'est la charte de l'enseignement et de la musique, danse et théâtre. Elles se doivent aussi de réfléchir sur un projet d'enseignement pour chaque établissement. Enfin chaque département instrumental doit également se pencher sur un projet pédagogique pour chaque année.

Commençons par redéfinir ce que représentent ces différentes obligations :

I-1-1 Le projet d'établissement

Prenons à nouveau pour exemple le site internet de l'ADDM22 qui définit clairement les politiques culturelles pour définir de façon précise le fonctionnement des écoles.

Voici comment y est décrit le projet d'établissement :

« Le projet d'établissement est l'outil réalisé et partagé par les élus, l'équipe pédagogique, les usagers, les partenaires de l'école de musique. Il définit la finalité de l'enseignement, il permet la mise en cohérence des activités et l'ajustement permanent de l'école à son environnement [...] Afin de permettre à chacun de mieux se repérer dans ce dispositif ce texte propose de préciser les éléments clés qui déterminent l'attribution d'aides par le Conseil Général. »⁴

Ce projet d'établissement permet de réfléchir très sérieusement aux finalités d'enseignement

⁴ http://www.addm22.com/enseignements_ formations/enseignement/schema_musique.php

que vont se fixer chaque école. Il doit se baser comme nous l'avons cité plus haut sur la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse musique et théâtre. Le conseil général qui finance en partie les établissements pourra vérifier, évaluer que les objectifs fixés au départ sont atteints. Pour obtenir des subventions de leur part, les écoles se doivent de rédiger ce projet. L'établissement se dirige alors logiquement vers une idée commune de l'enseignement. Mais cela peut-il suffire à satisfaire les attentes des élèves ?

Prenons l'exemple de L'ENMDAD de Brest. Le projet d'établissement actuel annonce les points suivants (voir annexe 1, question 21)

Les grandes lignes en sont :

- L'accessibilité de l'école ouverte au plus grand nombre (Les élus particulièrement insistent sur ce point.)
- Le développement des pratiques collectives.
- La citoyenneté, le respect de l'autre.

Concernant l'accessibilité de l'école, excepté les auditions d'entrée pour les instruments les plus demandés, tous les publics peuvent s'inscrire. (Voir Annexe 1 question 1). Pour le développement des pratiques collectives, la musique de chambre n'intervient officiellement qu'à partir du troisième cycle dans le fonctionnement des écoles publiques (Voir annexe 1, question 12). On peut pratiquer l'orchestre mais les places restent limitées pour des instruments comme le saxophone, le piano, la batterie, la harpe, etc. Les ensembles d'instruments restent pour la plupart réservés à des niveaux plus expérimentés, la pratique d'ensemble est donc pour certains inexistante. Vu le public fréquentant les écoles de musique, les problèmes liés à un manque de respect sont rares.

Le point un peu faible de ce projet d'établissement pourrait être le manque de pratiques collectives. Certains professeurs toutefois conscients de cet état de fait organisent des stages, des master class, des projets entre les différents départements pour faire jouer les élèves, leur faire découvrir de nouveaux styles, de nouvelles façon d'interpréter la musique en rencontrant d'autres élèves, d'autres professeurs. C'est le projet pédagogique.

I-1-2 Le projet pédagogique

Le projet pédagogique concerne en premier lieu les professeurs ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ceux-ci se réunissent pour réfléchir à une idée directrice de leur vision de l'enseignement, de futurs projets qu'ils pourront construire pour l'année scolaire. Ce projet intervient en complément du projet d'établissement et pourra de ce fait ajouter des idées nouvelles. Le projet pédagogique est établi par départements instrumentaux. Les professeurs peuvent proposer leurs diverses idées de projets personnels ou transversaux avec les différentes classes, les stages, les masters class et en relater avec leurs collègues. C'est au chef de département que l'on établit préalablement de rédiger les souhaits de chacun et d'en rédiger un texte en collaboration avec le chargé de la culture de l'école. Suivant le budget de l'école ces projets seront acceptés ou remis à plus tard.

Le projet pédagogique décrit l'enseignement des différents départements instrumentaux de façon plus précise que les grandes lignes du projet d'établissement :

Prenons l'exemple de celui du département jazz à l'école de musique de Brest :

Il commence par décrire globalement ce que l'on trouve dans les cours de jazz :

Initiation ou autonomie de l'élève, jeu en duo et formations plus importantes, improvisation, formation complète et variée, développement de l'esprit critique et de la curiosité. Il détaille ensuite de façon plus précise ce que l'on peut trouver dans cette formation :

- La culture (harmonie, technique de transcription, écoute, analyse, initiation à l'arrangement)
- La pratique d'ensemble en atelier ou improvisation
- Les pratiques collectives en grand orchestre ou en petites formations.
- L'improvisation sur différents styles.

Le projet explique que concerts, auditions et répétitions publiques sont organisés, avec quels organismes...

Ce projet pédagogique représente un grand complément au projet d'établissement et permet de comprendre et de rendre moins implicite la logique du cours. Il est en fait la façon de mettre en œuvre le projet d'établissement, ce que l'on fait dans les classes, comment on le met en pratique, les manifestations éventuelles qui interviendront dans l'année.

Ainsi se construit sûrement « l'école de musique idéale », c'est-à-dire, une école qui se renouvelle sans cesse pour pouvoir s'adapter à la demande. Il est sûr que des choix seront mis en place mais c'est en mettant en place de nouvelles actions que l'on fera avancer les écoles de musique.

Après toutes ces indications sur le projet d'établissement, le projet pédagogique et la charte d'enseignement de musique, danse et théâtre, nous pouvons dire que l'enseignement est depuis une quinzaine d'année devenu moins implicite et que les établissements essaient de maintenir un enseignement de qualité. Le public qui y rentre est pour la majorité assez satisfait (Voir Annexe 2). Il n'est cependant pas encore assez informé de l'enseignement pratiqué ni de la formation des professeurs. Nous étudierons ce point un peu plus tard.

I-2 Les écoles de droit privé

I-2-1 Un fonctionnement des études similaire aux écoles publiques

L'organisation des études est pratiquement similaire dans les écoles publiques et dans les écoles privées. En effet, dans la majorité d'entre elles, l'élève vient suivre son cours d'instrument et il est quelquefois en devoir de suivre la formation musicale ainsi que l'orchestre de l'école comme dans les écoles publiques. L'apprenant est soumis à des examens par le biais d'organismes spécialisés, parfois même chaque année au lieu de tous les quatre ans (un cycle) comme dans les établissements publics. Les morceaux imposés pour ces examens sont le plus souvent tirés du répertoire classique des instruments. Les examens sont évalués sur un module identique aux écoles publiques c'est-à-dire auditionnées par le directeur ou le coordinateur de l'école. On peut se demander pourquoi on retrouve ce même fonctionnement ? Vers quel enseignement se dirigent les écoles privées ?

I-2-2 Un projet d'établissement implicite

Les écoles privées n'ont pas d'obligations particulières de rédaction d'un projet d'établissement ou de projet pédagogique. Elles reçoivent tout de même des subventions en l'absence de projet même si elles sont moindres (voir le site de L'adm22). En effet, dans le cas où une école associative rédigerait un projet d'établissement en se basant sur la charte d'enseignement en danse, musique et théâtre et qu'une personne par exemple le coordinateur de l'école soit en mesure de la mettre en œuvre, le conseil général sera légèrement plus généreux avec celle-ci. Serait-ce une volonté de viser à un enseignement plus général ?

En fait, les écoles privées ont toutes plus ou moins un projet d'établissement commun. Une progression de l'élève avec ou sans examen suivant les structures avec une pratique musicale qu'il affectionne serait l'idée générale que l'on pourrait dégager.

On remarque en fait que les examens sont soumis à la conformité du système actuel qui n'a pas changé et dont les critères sont basés sur ceux des écoles publiques.

II) Quelles esthétiques apprend-on à l'école de musique ?

Lors de la création du conservatoire de Paris en 1795, on formait des musiciens classiques pour les instrumentistes de la musique de la Garde Nationale⁵. Depuis, les écoles de musique ont bien sûr évoluées, et l'on peut y jouer d'autres musiques mais on suit toujours en entrant à l'école des cours de style classique lorsqu'on débute la musique. Cette musique est-elle la musique « de référence », celle devant être enseignée avant toutes les autres pour savoir jouer correctement? Pourquoi est-ce que cela n'a pas changé depuis la création du conservatoire ?

II-1 Les établissements de droit privés

Vers quel enseignement se dirigent les écoles privées ? On ne le sait pas exactement. Certaines d'entre elles se résument en fait à des cours privés toutes les semaines. Les professeurs sont laissés libres de leur enseignement et très souvent, on ne sait pas vraiment ce qu'ils enseignent dans leurs classes. Les élèves sont souvent mal informés de leur futur

⁵ Site Internet du CNSM de Paris, historique, les étapes préalables.
http://www.cnsmdp.fr/interface/frame/frame_all.htm

parcours musical et reçoivent peu d'informations sur les études qu'ils suivront dans l'école. Généralement, l'enseignement est axé sur les goûts des élèves, la musique qu'ils aiment jouer. Cela peut passer par tous les styles, classique, jazz, musique bretonne, irlandaise, musique des pays de l'est, pop, rock et bien d'autres encore. Les écoles affiliées à des organismes délivrant des diplômes ont une contrainte, c'est d'imposer aux élèves passant un examen (lorsque l'école souhaite organiser des examens) une œuvre du « répertoire habituel » de chaque instrument. Ces œuvres sont en général tirées du patrimoine de chaque instrument et sont la condition de l'obtention du diplôme. Les professeurs devraient on peut bien l'imaginer faire découvrir à leurs élèves plusieurs styles de musique et pas uniquement celui que les élèves affectionnent, mais il est sûr qu'un élève pourrait trouver contradictoire de devoir présenter une œuvre classique par exemple pour passer un diplôme si ce n'est pas la musique qu'il souhaite pratiquer. Ce type de pratique rejoint donc assez les examens des écoles publiques.

En outre, comme parfois aucune action n'est réellement mise en place, les élèves viennent le plus souvent prendre leurs cours d'instrument et de solfège lorsque cette activité est présente dans l'école, il n'y a pas d'organisation d'études complémentaires. Ils jouent quelquefois une fois dans l'année lors d'une audition de l'école mais cela se résume souvent à ceci. Il n'y a pas de système d'organisation de l'enseignement précise, les élèves suivent donc des études dirigées souvent suivant leurs goûts lorsque le professeur est à leur écoute et ne leur impose rien en particulier, sans véritablement avoir un « niveau » comme pour les écoles publiques.

Pour un élève qui voudrait devenir musicien professionnel, il est certain que l'école ne sera plus adaptée et qu'à partir d'un moment il devra rentrer en école publique pour obtenir le diplôme correspondant à un certain niveau par rapport à sa pratique antérieure puis poursuivre ses études. La charte de l'enseignement décrit le manque de direction de l'enseignement de la musique.

« Définir leur rôle, en complément des missions du réseau public d'enseignement artistique et en collaboration avec lui est devenu indispensable. »

S'il est proposé de redéfinir le rôle de ces écoles, rien n'est véritablement décrété pour celles-ci à l'opposé des établissements publics. Il est alors possible de trouver certaines incohérences au niveau de l'enseignement si les professeurs et l'équipe pédagogique ne discutent pas assez finement de l'enseignement qu'ils souhaitent dispenser.

Cependant cette organisation semble convenir tout à fait aux élèves qui souhaitent pour la plupart progresser en instrument sans « contraintes ». C'est-à-dire qu'ils ne souhaitent en général pas suivre de formation musicale qui est incluse dans certaines écoles en plus du cours d'instrument et sont heureux de pouvoir progresser à leur rythme sans être sanctionné par des examens dans certains établissements. Ils ne sont pas non plus en général demandeurs d'une formation complète avec par exemple des cours d'harmonie, d'histoire de la musique ou de déchiffrage (Voir Annexes 4 et 6). Les élèves poursuivent alors un enseignement de la musique pour la plupart individualisé et peuvent pratiquer tous styles de musique. S'ils sont intéressés par d'autres cours ils se dirigent alors vers des structures publiques. (Voir Annexe 2, deuxième interview) Lors de mes enquêtes, j'ai posé la question aux dirigeants de certaines écoles. Pourquoi d'autres cours ne sont pas dispensés ? De telles pratiques n'ont jamais fait l'objet de demandes particulières m'ont-ils dit en majorité. Sûrement parce que depuis toujours le système fonctionne ainsi et qu'on laisse le soin aux plus grosses structures de dispenser ce type de pratiques. Cela est aussi une question de coût mais nous y reviendrons plus loin.

II-2 Les établissements de droit public :

Lorsque les élèves rentrent à l'école de musique, ils entrent dans un établissement leur offrant une formation complète de musicien. (Voir Annexe 1 question 1). Ils sont soumis à des cycles d'apprentissage dans lesquels sont définies plusieurs pratiques durant leurs cheminements. Leur formation est clairement expliquée sur un document fourni aux apprenants au début de l'année. Ce parcours doit leur permettre à la sortie de l'école d'être des musiciens accomplis et initiés à plusieurs pratiques. Mais souvent, le parcours manque de transversalité entre ces pratiques (Voir Annexe 2, première interview).

Les écoles publiques pratiquent toujours au début des études des élèves un apprentissage de style classique. Cela n'a pas changé depuis la création du conservatoire de Paris et perdure de nos jours. L'idée que cette musique reste celle par laquelle il faut commencer pour une bonne maîtrise instrumentale perdure encore de nos jours. Pourquoi ? La question également est de savoir si les professeurs sont formés à enseigner divers styles. Leur propose-t-on ces formations ?

« La formation a, depuis toujours, été le lieu d'affrontements entre les spécialistes des contenus disciplinaires qui considèrent – à juste titre- qu'il n'existe pas d'enseignement sans une réelle maîtrise des contenus, et les spécialistes de la pédagogie qui pensent – également à juste raison – que la maîtrise des contenus n'est utile pour un enseignant qu'assortie des compétences nécessaires pour les faire acquérir aux élèves. »⁶

L'idée principale communément admise chez un certain nombre de musiciens dans les écoles publiques est que la musique classique reste la musique « noble », la plus formatrice pour la technique instrumentale, la sonorité, la virtuosité, l'interprétation... Cependant, la pratique de plusieurs styles dès le plus jeune âge est très importante si l'on souhaite devenir un musicien pouvant apporter aux élèves une première initiation à divers styles. Contrairement aux établissements de droit privés qui n'ont souvent pas de professeurs spécialistes de plusieurs esthétiques, les écoles publiques possèdent des départements jazz, musique bretonne, musiques actuelles... Seulement pour accéder par exemple au cursus jazz, il faut déjà « maîtriser son instrument » c'est-à-dire passer d'abord par un apprentissage classique.

Comment fait un adolescent qui souhaite rentrer à l'école de musique et qui souhaite pratiquer directement le jazz ? Il est contraint de devoir rentrer dans un cursus général pour ensuite pratiquer ce qu'il aime véritablement jouer. Ce qui paraît contradictoire, c'est qu'il est possible par exemple de pratiquer la musique bretonne si on choisit l'instrument traditionnel adéquat. Un flûtiste moderne devra donc passer par un cursus général avant de pratiquer la musique bretonne, mais si l'on choisit la flûte irlandaise, il est possible de commencer de suite.

Lors de mes enquêtes et de cette question de la pratique de la musique classique avant tout, on m'a dit en majorité que ce n'était pas simple et qu'il n'existait pas de professeur spécialisé pour tout type de musique et d'instrument. Il peut paraître étonnant de ne pas se poser la question du recrutement des professeurs des différents départements déjà mis en place...

⁶ Michel DEVELAY, tiré de « cahiers pédagogiques », N° 338, Novembre 1995, pp.446.

Prenons l'exemple d'un violoniste qui souhaite pratiquer le jazz. Il doit d'abord passer par le cursus général car aucun professeur spécialisé dans le jazz ne pourra lui apporter son enseignement.⁷

Plus tard, cela peut permettre aux élèves de se diriger vers les musiques qu'ils affectionnent et plutôt que de passer des examens imposés par un seul répertoire, choisir deux, trois styles qu'ils apprécient dans une liste de morceaux répertoriés et construire un vrai projet musical⁸.

« La maîtrise technique de la musique à elle seule ne suffit pas. Je crois que ce n'est que si nous réussissons à réapprendre aux musiciens le langage, ou plutôt les nombreux langages de nombreux styles musicaux, et du même coup à amener les auditeurs, par leur formation, à comprendre ce langage, qu'un jour cette pratique musicale abrutissante et esthétisante ne sera plus acceptée, de même que la monotonie des programmes.]

*[En conséquence logique de cela, la séparation entre musique de variétés et musique « sérieuse » et, en fin de compte, entre la musique et son époque disparaîtra, et la vie culturelle retrouvera son unité. »*⁹

La musique classique reste donc le patrimoine de chaque instrument, elle est dans la pensée commune, la musique de référence à l'apprentissage mais hésite à être repensée dans les écoles publiques mais également dans les écoles privées. Comme nous l'explique Harnoncourt, la maîtrise technique ne suffit pas, il faut faire comprendre aux musiciens les

⁷ Il pourrait peut-être être créés à l'avenir des stages « découverte » pour les jeunes élèves adaptés à leur niveau ainsi que des stages de formation à l'initiation des autres pratiques que la musique classique pour les professeurs ? Cela pourrait d'une part faire découvrir plusieurs styles de musique aux élèves, et d'un autre côté permettre aux professeurs de diversifier leur enseignement. Une transversalité des classes avec des arrangements pour les instruments classiques par la suite pourrait également être envisagé pour faire jouer les élèves ensemble. Bien sûr, les professeurs enseignant la musique classique ne pourraient pas transmettre de la même façon le patrimoine musical de chaque style aussi bien que les spécialistes mais ils pourraient ouvrir les élèves à différentes pratiques.

⁸ On pourrait imaginer alors que beaucoup d'élèves délaisseraient ce qui pour certains reste « la plus formatrice des musiques » et c'est peut-être ce qui fait peur aux écoles. On peut tout de même penser qu'au vu de tous les ensembles de musique classique formés, les concerts et les adeptes de cette musique il restera éternellement des amoureux de la musique classique. Peut-être alors pourrait-on repenser le système...

⁹ HARNONCOURT Nikolaus, Le discours musical, Paris, 1984

« nombreux langages de nombreux styles musicaux » et ne pas garder uniquement l'apprentissage de la musique classique comme référent.

Il paraît important pour devenir un musicien accompli ne s'initier à plusieurs pratiques même au début de la formation des élèves. Cependant, élèves comme professeurs sont pour la plupart demandeurs de découvrir d'autres pratiques mais il faut repenser profondément le système d'enseignement pour que cela puisse peut-être fonctionner différemment à l'avenir dans une logique du parcours du musicien, garder une transversalité des classes et convenir peut-être à un plus grand nombre.

L'organisation de la musique est globalement assez satisfaisante pour les élèves à partir du moment où ils se tournent vers les établissements qui leurs correspondent le mieux. (Voir Annexes 2, 4, 6). Les élèves pourraient cependant être mieux informés de l'enseignement qu'ils viennent y chercher surtout dans les établissements privés ainsi que du contenu des cours qu'ils viendront suivre et de la musique qu'ils viendront y jouer, c'est-à-dire le projet d'établissement et le projet pédagogique. Ainsi, on pourrait trouver moins d'élèves quittant les écoles déçus d'un enseignement qui ne leur convient pas toujours.

Après avoir étudié dans cette première partie le système d'enseignement interne de l'école et les pratiques musicales majoritaires, penchons nous sur les attentes des élèves, les représentations qu'ils possèdent de l'école de musique et les disfonctionnements que l'on peut y rencontrer.

B Donner du sens à ses études

« La pertinence de l'enseignement désigne, pour des études, d'être en rapport avec celui qui étudie, non pas d'un rapport d'utilité, mais d'un rapport de signification.

Des études « pertinentes » sont des études qui présentent un intérêt, une signification, qui sont en relation, en rapport avec ceux qui les suivent, et cela de façon apparente manifeste, évidente. »¹⁰

Penchons-nous maintenant sur les représentations des élèves face à l'organisation des études. Présentent-elles cet intérêt que nous décrit Antoine Prost, une signification claire des études ?

I Les représentations des élèves

En tant qu'enseignants, nous avons pour la majorité l'occasion d'enseigner dans différentes structures. Nous pouvons de ce fait nous rendre compte des attentes des élèves et remarquer pourquoi ceux-ci se dirigent vers certains établissements plutôt que d'autres.

Dans cette deuxième partie je m'attacherai à comprendre pourquoi les élèves préfèrent se tourner vers certaines structures, est-ce que celles-ci répondent à leurs attentes, qu'attendent-ils des établissements et sont-ils bien informés de l'enseignement que l'on y dispense, quelles sont les disfonctionnements restants de ce système qui ne convient pas toujours à tous ?

Les parents d'élèves ainsi que les dirigeants des écoles associatives ont l'habitude de dire que les petites structures permettent une certaine « liberté » pour leurs enfants, que celles-ci sont « moins rigides » que les plus grandes. Derrière ces paroles, ils nous soumettent l'idée que dans quelques-unes de celles-ci, aucun examen n'est mis en place. En effet certains parents considèrent la pratique musicale de leurs enfants comme un loisir au même titre que des activités sportives qui ne nécessitent pas d'investissement personnel.

Ils emmènent dans la même journée leurs enfants au football ou à la gymnastique, au basket ou à la danse moderne et dans ces activités, aucuns devoirs à la maison ne sont demandés. Quelques-uns trouvent alors presque anormal de demander à leurs enfants de faire quelques exercices à la maison. Ils ont tendance à rattacher ces exercices au système scolaire et

¹⁰ Antoine Prost, « Eloge des Pédagogues »

trouvent alors que l'école suffit déjà amplement. Les parents souvent n'ont pas assez de temps à accorder à leurs enfants. Certains renoncent alors à leurs faire pratiquer toute activité artistique car les enfants se débrouillent rarement très bien seuls. Les écoles privées n'imposent toutefois pas toujours des examens et il est vrai que suivant les élèves, on peut alors se permettre de donner plus ou moins de travail à certains et mieux s'adapter à leurs rythmes d'apprentissage. Dans un établissement public, l'apprenant est en obligation de résultat pour au moins la fin de cycle, le rythme d'apprentissage y est donc plus soutenu. Dans le cas où nous travaillons dans une association et une école municipale il n'est pas toujours facile de défendre les intérêts de chaque établissement...

Commençons par nous pencher sur les professeurs des écoles de musique. Leur qualification peut-elle suffire à une école de musique de qualité ?

I-1 La qualification des enseignants

« Il y a deux façons de définir une profession. L'une, sans doute trop naïve, est de dire que c'est un groupe d'experts dont la maîtrise d'un domaine rend légitimes l'expérience, le statut, le prestige, l'autonomie et le revenu des professionnels. L'autre façon, dans doute trop cynique, consiste à dire qu'une profession est un groupe qui a réussi à convaincre le reste du monde qu'il était porteur d'une compétence aussi rare qu'indispensable au bien commun. De ces deux visions, il conviendrait, dans chaque cas particulier, de se demander laquelle est la plus réaliste. »¹¹

Les professeurs viennent transmettre leurs compétences et leurs savoirs sans devoir attendre de prestige, ou apparaître comme porteur d'un don rare, ils viennent transmettre et partager leurs compétences et leur passion de la musique. La qualification de chacun d'eux dépendra de chaque structure suivant ce qu'elles attendent des professeurs.

¹¹ **Philippe Perrenoud**, « Nouvelles identités professionnelles : de quelques enjeux de formation » in *Education et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers*, sous la direction de Jean-Pierre ASTOLFI, Paris, ESF, 2003

Les établissements de droit privés (associations, maison pour tous, de quartiers...) :

Lorsque l'on s'intéresse à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, qui organise les études musicales dans un projet d'enseignement commun on peut se rendre compte des différences avec un établissement de statut public.

« La qualification de leurs personnels reste cependant trop souvent insuffisante et leur politique tarifaire, parfois mal maîtrisée, contribue à exclure, dans un second temps, les publics nouveaux qu'ils avaient d'abord attirés. Définir leur rôle, en complément des missions du réseau public d'enseignement artistique et en collaboration avec lui est devenu indispensable. »¹²

Pour enseigner dans des établissements privés, il est vrai que les diplômes, la qualification des enseignants ne sont pas pour la plupart pris en compte. Lors d'un entretien d'embauche que vous avez obtenu par le bouche à oreille ou par une candidature spontanée, l'expérience ou bien la question de l'enseignement ne sont quelquefois même pas abordé, l'important étant de savoir quelles sont vos disponibilités horaires et vos jours de présence possible.

De plus, votre parcours musical est peu étudié et en général vous êtes engagé dès votre première rencontre avec le coordinateur de l'école. Bien sûr, on trouve des associations qui se préoccupent bien plus du personnel qu'ils engagent mais il est vrai qu'un réel entretien est rare.

Les parents d'élèves, quant à eux ne sont pas au courant des diplômes ou de la qualification de chaque professeur, de leurs formations. Peu de documents sont fournis pour expliquer le fonctionnement des classes. Le public entrant à l'école découvre donc au fur et à mesure la façon d'enseigner des professeurs, ils peuvent s'en trouver alors très content mais également avoir quelques surprises...

S'est-on réellement posé la question des objectifs de ces écoles, de l'enseignement qu'on souhaite y instaurer et de ce fait de quel personnel on veut engager? Les enseignants sont-ils assez qualifiés dans ces écoles ?

¹² Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre.
http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/charte_enseignement.htm

On imagine que la qualification de chaque professeur, doit correspondre à l'idée directrice de l'école. Si dans certaines structures privées, on retrouve des élèves mécontents, c'est que l'école manque d'organisation de l'enseignement et n'informe pas assez les élèves du fonctionnement de leurs établissements.

Les établissements de droit public :

Les établissements publics contrairement aux écoles privées ont un processus de recrutement des professeurs et une exigence de la qualification de leurs professeurs bien définie. Les écoles commencent par mettre en place une annonce de poste à pourvoir qui peut paraître sur des sites internet¹³, les magazines spécialisés lus par les musiciens. Cette annonce décrit le profil de poste attendu par l'employeur. Ce profil détaille la spécialité du professeur, l'expérience exigée, les qualités humaines requises (esprit d'équipe, qualités relationnelles), ainsi qu'un éventuel grade dans la fonction publique territoriale. On y détaille également plus précisément l'emploi proposé, le grade de la fonction publique requis, le lieu, le nombre d'heures... Enfin, on y décrit la mission que va vous confier l'école :

Enseigner un instrument, assurer le suivi de l'élève, participer à la vie culturelle de l'école... Puis on appelle les personnes correspondant au profil demandé et on organise un entretien. Les personnes présentes à cet entretien sont généralement des personnels de la mairie et le directeur de l'école. Lors de cet entretien, on étudiera précisément votre façon d'enseigner, votre parcours musical, vos motivations pour le poste.

Ici, l'entretien est très poussé, la qualification de l'enseignant, son parcours musical et sa vision de l'enseignement très étudiée. Certains parents préféreront ces écoles pour leurs enfants où l'enseignement est surveillé de près par l'école.

Pour les établissements publics, les grandes lignes du projet sont inscrites sur un document qu'on leur fournit à l'inscription, ainsi que l'organisation de l'enseignement de l'école. Les parents ont de ce fait une idée plus claire de l'enseignement s'ils prennent le temps de le lire, vers lequel se dirigent ces établissements même si ils connaissent moins les attentions des professeurs qui fournissent leurs projets pédagogiques en dehors de ce document.

¹³ <http://www.emploi-territorial.fr/portails/public/page.php?controller=rechhoffres>

Enfin, les écoles publiques à présent engagent des professeurs titulaires du DE ou du CA. Pour certains parents, cela est un gage d'enseignement de qualité.

Pour ces deux types de structures le diplôme ne veut pas toujours dire qu'un professeur est excellent. Il est communément admis que les meilleurs concertistes internationaux ne sont pas toujours les meilleurs pédagogues, il paraît dès lors indispensable d'instaurer des entretiens d'embauche précis et étudiés à l'avance pour pouvoir discuter avec le candidat de façon sérieuse et voir si il est qualifié pour le poste, c'est-à-dire d'étudier avec lui sa façon de voir l'enseignement, comment est-ce qu'il la met en œuvre, sa façon de travailler avec ses collègues, les projets qu'il a déjà mis en place auparavant...

On peut penser que si tous les professeurs étaient recrutés de cette manière dans quelque structure que ce soit, il pourrait en ressortir un projet cohérent dans les classes. Seulement le professeur n'est pas le seul à décider de ce qui sera mis en œuvre dans l'école ce n'est donc pas seulement à cette idée qu'il faut pouvoir s'arrêter.

Une fois plus ou moins renseignés sur l'organisation de l'enseignement de l'école, le public se renseigne sur le coût de la pratique musicale.

La gestion des écoles de musiques au niveau des tarifs est importante. Des élèves quelquefois doivent renoncer à pratiquer une activité artistique pour un coût trop élevé d'inscription et de frais annexes (instrument, partitions et autre matériel). En plus du coût des études, la gestion du budget de l'école est primordiale. Les établissements publics gérés par de l'argent public possèdent bien plus de moyens que dans le privé qui ont quelques subventions mais ont même parfois du mal à gérer leurs écoles.

I-2 Le budget et le coût des écoles

Les établissements de droit privés (associations, maison pour tous, de quartiers...):

Les études des élèves ont évidemment un certain coût et souvent le manque d'activités est dû au manque de moyens dans les écoles privées. Les tarifs des établissements sont quelquefois mal gérés par le personnel ainsi que toute l'organisation intérieure tel que les salaires des

professeurs, les frais d'instruments, de matériel dans les classes et celles-ci sont contraintes de cesser leurs activités à cause de surendettements trop importants... Quant au montant des études pour les élèves, il est déterminé par les établissements qui ne pratiquent pas les mêmes suivant les communes. Les problèmes de budget sont alors quelquefois répercutés sur les tarifs d'inscription des apprenants. Ceux-ci peuvent alors parfois se trouver agréablement ou désagréablement surpris du prix des activités dispensées.

Les établissements de droit public :

Les écoles publiques possèdent bien plus de moyens financiers que dans le privé.

Elles peuvent de ce fait engager plus de professeurs, acheter plus de matériel, dispenser plus d'activités dans l'école. Ce dernier point est non négligeable puisqu'il attire aussi les élèves (voir Annexe2, deuxième interview). Les tarifs à l'année sont gérés par la municipalité et sont quelquefois moins onéreux que certaines écoles privées car basés sur le quotient familial des familles et adaptés aux différents cursus et études de ceux-ci. Pour les écoles privées, il n'y a pas de changement de tarifs pour les études car aucun cursus d'études n'est défini la plupart du temps.

Les élèves se trouvent alors devant la situation suivante :

Ils rentrent dans l'école publique mais sont dans l'obligation de commencer par un cursus classique régis sous formes de cycles et sanctionnés d'examens pour par la suite accéder à d'autres pratiques pour un tarif plus ou moins onéreux. Ou bien de rentrer dans une école privée dans laquelle en général ils peuvent pratiquer la musique qui leur plaît avec suivant l'école l'organisation d'examens mais ils auront sûrement moins l'occasion de faire de la pratique d'ensemble. Ces écoles sont également plus ou moins onéreuses et non référencées de la même manière. Ce système ne comporte sûrement pas alors les choix artistiques de tous...

Reparlons justement des évaluations dans les écoles.

I-3 L'évaluation

Les évaluations constituent un point non négligeable de l'école. Pour certains élèves, celles-ci ne sont presque pas acceptables pour ceux qui viennent pratiquer un « loisir », adulte comme enfant. Ils estiment que la musique reste une pratique légère dans laquelle on vient s'amuser et que ce n'est pas vraiment sérieux.

D'autres ont besoin de ces examens pour mesurer leurs compétences un peu sur le même système que l'éducation nationale à laquelle ils sont habitués pour se situer par rapport aux autres, sentir une progression (Annexes 2, 4, 6).

Pour d'autres encore, elles ne rentrent pas dans leur « projet musical », comme par exemple, pratiquer un instrument après plusieurs années ou se former à un métier de professeur.

Enfin il y a ceux qui suivent des études pour devenir musicien professionnel et pour qui ces examens sont indispensables. (Voir Annexe 2, première interview)

L'évaluation présente ou non dans les écoles peut donc constituer pour certains un motif important à l'inscription ou à la non-inscription d'un établissement.

On peut tout de suite se poser la question suivante : L'examen est-il nécessaire à tous ?

Pour les établissements à statut public, voici ce que dit la « Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre »

« Les établissements à statut public d'enseignement en danse, musique et théâtre occupent une place particulière : ils ont été les premiers à affirmer, en marge de l'enseignement général, l'importance d'un enseignement artistique offrant, sur des cycles d'apprentissages gradués, l'ensemble des cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage. »

On remarque qu'on ne parle pas du musicien amateur ni du musicien professionnel mais surtout des évaluations. On note également que l'examen final ne comporte pas la même dénomination et les études sont moins longues pour les amateurs, un pas pour les écoles publiques qui souhaitaient démarquer une formation amateur et une autre professionnelle. Les futurs musiciens professionnels sont toutefois en minorité, (moins du quart des étudiants). On peut se demander si, pour un musicien amateur l'examen est vraiment indispensable à sa pratique.

Le schéma d'orientation pédagogique décrit de l'évaluation :

« Elle a pour fonction de situer l'élève et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle ; elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées ; elle peut permettre, le cas échéant, une réorientation à l'intérieur ou hors de l'établissement »¹⁴

Un musicien amateur a-t-il besoin de passer des évaluations et d'obtenir des diplômes pour par exemple chanter avec sa guitare dans les soirées en famille, jouer dans un groupe entre amis, ou même aller animer les fêtes de village ?

Les écoles publiques ont commencé à réorganiser les études pour ces élèves qui entrent ces écoles souvent parce qu'ils entendent dire par leurs connaissances que l'enseignement y est de qualité (voir Annexe 1, 2, 3, 5), même s'ils savent que les examens seront inévitables.

Pour ceux qui ne souhaitent vraiment pas passer d'examen, un cursus adulte a été mis en place sur quatre ans mais n'existe pas dans toutes les écoles (Voir annexe 1, question 8). L'élève peut juste venir assister à son cours d'instrument et pratiquer une activité collective s'il le souhaite sans obligation de suivre des cours de formation musicale. A l'issue de ces quatre années, il doit faire le choix soit de continuer son parcours en réintégrant le cursus général ou bien de quitter l'école. Pendant ces quatre années il sera sûrement satisfait de ce qu'on lui propose et pourra bénéficier des cours des professeurs mais par la suite s'il souhaite poursuivre la musique, l'école ne lui propose toujours qu'un cursus sanctionné par des examens avec des pratiques imposées. Certains élèves se tournent alors vers les structures associatives qui sont plus souples sur le contenu. Cependant ils ne trouvent pas toujours ce qu'ils viennent y chercher car la pratique collective y est quelquefois moindre par manque de moyens financiers.

Peut-être aussi est-ce un rôle d'éducation de l'école et du professeur que d'expliquer et de susciter l'intérêt de l'élève pour les évaluations, (Voir Annexe 1).

Il est sûr que souvent, l'élève est mal informé de ce sur quoi on va le juger. Il présente un programme de longueur variante, les membres du jury donnent leurs avis qui n'est pas toujours le même quelquefois. Les critères de notations sont plutôt implicites et connus du

¹⁴ Schéma d'orientation pédagogique de musique et de danse, 1996

milieu ainsi que des professionnels mais pas vraiment des élèves que l'on auditionne... Cependant le fait d'inviter des jurés extérieurs peut présenter un atout considérable pour les élèves qui peuvent entendre d'autres conseils que celui de leur professeur lors de ces examens. Des conseils extérieurs à celui du professeur avec lequel on a l'habitude d'évoluer peuvent parfois marquer les esprits (Voir annexe 2, deuxième interview) même si en fait très souvent, ce qui est dit aux élèves rejoint les conseils du professeur de la pratique concernée. On pourrait de ce fait expliquer aux élèves que l'examen n'est pas une sanction mais leur permet d'avoir l'avis de professionnels capables de les aider à avancer dans l'apprentissage de leurs instruments, c'est le rôle du professeur qui devrait s'y atteler pour chaque apprenant.

Les structures privées quant à elles organisent rarement ce genre d'examens toujours par manque de moyens financiers pour inviter les membres du jury. Les évaluations sont souvent entendues par le président lorsqu'il est disponible ou le coordinateur de l'école. Quelquefois on invite un professeur de l'établissement mais c'est souvent un non spécialiste de l'instrument car il n'y a généralement qu'un seul professeur par activité. Les conseils musicaux qui en ressortent sont alors sûrement fondés mais l'élève ne bénéficie pas de conseils de spécialiste pour son instrument.

On trouve également des élèves qui arrivent à l'école de musique avec un véritable projet. Prenons l'exemple d'une adolescente inscrite en cursus voix. (Voir annexe 2, première interview). Son projet musical est de devenir chef de chœur. Elle doit suivre plusieurs pratiques, technique vocale, direction de chœur, déchiffrage, solfège, analyse, écriture. Cet élève suit également des cours de piano pour pouvoir accompagner une future chorale. L'apprentissage du piano est un plus pour elle, un outil pour compléter sa formation. Vu l'organisation du système actuel, elle a pour obligation de passer des examens même si cela ne l'intéresse pas du tout. On remarque que le conservatoire peine à proposer une formation adaptée pour ce genre d'élèves et devrait plus fonctionner dans une logique de parcours et de projet personnel dans lequel s'articulent différentes pratiques plutôt que par classes uniques.

Penchons-nous justement sur certains problèmes que peuvent encore rencontrer les élèves durant leurs études.

II Les disfonctionnements du système

Au cours de mes enquêtes, j'ai pu voir qu'en majorité les élèves sont assez satisfaits des services proposés par chaque type d'établissement. Cependant on peut remarquer quelques différences de fonctionnement dans les diverses structures et les élèves parfois ont quelques difficultés à effectuer des choix de parcours et à se décider à s'inscrire dans une école de musique qui ne leurs propose pas forcément l'enseignement et la formation qu'ils viennent y chercher.

II-1 L'élitisme toujours présent dans les écoles publiques

Dans la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre est indiqué pour les écoles publiques :

« Favoriser l'accès aux plus grand nombres d'élèves aux pratiques artistiques »

Dès qu'un élève souhaite s'inscrire dans une école publique il va se trouver confronté à une audition d'entrée sauf s'il est déjà dans l'établissement depuis le début de ses études. On pratique ce genre d'auditions car certaines classes sont surchargées. Pour les classes où il reste de la place il est plus rare de pratiquer des auditions et pratiquement tous les élèves sont pris dans l'école...

Pour ceux ayant choisi par exemple le piano, très demandé, les meilleurs élèves sont retenus. Les autres se retrouvent alors sans activité instrumentale car non-admis... Ils se tournent dès lors très souvent vers les écoles associatives qui ne pratiquent pas ce genre d'auditions. Si l'on veut favoriser l'accès au plus grand nombre, pourquoi continue-t-on à pratiquer ce genre d'examen, véritable barrage à l'entrée de l'école de musique ?

On peut bien sûr comprendre que les professeurs ne puissent pas prendre plus d'un certain nombre d'élèves, mais pourquoi seul les meilleurs d'entre eux sont sélectionnés ? L'école n'est-elle pas présente pour faire progresser les apprenants ? Si on vise une équité de traitement, le personnel pourrait très bien procéder à un tirage au sort des élèves par exemple...

On pratique cependant un ordre de priorité par ordre de pré-inscription avec des critères précis, comme par exemple de devoir déjà venir d'une école publique, ou avoir fait de l'éveil musical, les classes à horaires aménagés également sont prioritaires. On regarde aussi le parcours scolaire des candidats pour vérifier leur sérieux dans les études...Mais souvent plusieurs élèves se sont inscrits à peu près au même moment et possèdent tous les critères requis. On doit alors refuser bon nombre d'élèves. (Voir annexe 1, question 14).

Il demeure toujours un certain élitisme dans les écoles publiques. Même chez les musiciens amateurs, la performance artistique domine. Nous l'avons déjà exprimé la musique ne s'apprend pas sans un certain travail mais les musiciens amateurs pour la plupart sont démotivés devant un travail qui ne les intéresse pas. Ce type d'élève vient plus chercher une formation correspondant à leurs rythmes et c'est pour cela que ceux-ci finissent quelquefois par quitter le conservatoire.

Un autre dysfonctionnement du système d'enseignement concerne la pratique musicale des adultes. Dans une école publique qui a pour politique d'accueillir le plus grand nombre, l'adulte n'a pas toujours sa place.

II-2 La pratique artistique chez les adultes

La pratique artistique est destinée avant tout aux enfants (voir Annexe 1, 3, 5) Ils ont priorité sur les adultes pour les cours d'instrument notamment. D'autres pratiques comme le jazz ne peuvent commencer souvent qu'à partir de l'adolescence, lorsque l'on « maîtrise bien l'instrument ». Les adultes peuvent rentrer à l'école lorsqu'il reste des places mais du fait qu'il en manque, ils se tournent encore une fois vers les écoles associatives où il en reste pratiquement toujours. Cependant, ils venaient chercher dans les écoles publiques une formation complète ou des pratiques collectives qu'ils ne trouveront pas toujours dans les écoles associatives. (Exemple, l'orchestre, le déchiffrage, l'harmonie au clavier, l'harmonie, l'histoire de la musique, le jazz, la musique de chambre, etc.) Même si les écoles commencent à penser à des cursus spécialisés, ceux-ci ne sont qu'un court passage et par la suite il faut revenir vers un cursus général qui ne les satisfait pas.

Pour les pratiques collectives, on remarque que celles-ci se tournent plus vers les adolescents, les adultes puisque la musique de chambre n'est inscrite dans le cursus des élèves qu'à partir du troisième cycle. On a accès à l'orchestre et aux autres esthétiques que lorsque la maîtrise de l'instrument est « convenable ».

II-3 Les pratiques collectives

La pratique collective est un point principal auquel s'attache les élus, les écoles publiques mais aussi les écoles privées. Pourtant cette pratique mérite encore d'être développée plus largement dans les établissements surtout chez les élèves les plus jeunes.

Etablissement public

En règle générale il est rare qu'un élève puisse commencer à pratiquer la musique d'ensemble avant ses deux ou trois ans de pratique instrumentale. Cette pratique n'est programmée réellement qu'à partir du troisième cycle. (Voir Annexe 1, question 12). On estime que la maîtrise de l'instrument n'est pas assez satisfaisante pour que l'apprenant en soit capable. La question est de savoir quel niveau d'exigence on demande aux élèves et quel est le but de cette pratique ? Pourquoi fait-on jouer des élèves ensemble ?

Pour n'importe quel professeur il semble facilement concevable d'organiser un travail d'ensemble avec deux ou trois élèves d'une même classe si la transversalité de département est difficile et d'introduire des notions de justesse, de timbre, d'écoute, de tempi commun et de départs clairs, d'un travail d'ensemble dans lequel les élèves peuvent s'entraider et où le professeur joue le rôle d'une personne ressource. Cela fait extrêmement progresser les apprenants et crée une véritable émulation chez eux. Est-ce nécessaire d'obtenir un certain niveau de perfection pour réaliser ou même faire se produire un ensemble de première année ? C'est pour beaucoup pour cette raison qu'on ne fait pas jouer les élèves au début de leurs études dans les écoles publiques. Pour ceux qui ne peuvent pas pratiquer de la musique d'ensemble, ils n'ont accès qu'au cours d'instrument individuel et à la formation musicale adaptée dans certains établissements sous forme de chant choral depuis peu. Une première évolution à une pratique d'ensemble il est vrai mais qui ne fait pas jouer les élèves.

Etablissement privé :

Une certaine liberté est laissée à l'enseignant et peut ainsi laisser une liberté d'offre. Pour les pratiques collectives, il faut s'organiser souvent entre collègues pour monter quelques ensembles, et en général, les bonnes volontés ne manquent pas. Tout est question par la suite d'organisation, d'horaires, de répétitions, de salles de libre... N'importe quelle formation est permise et l'on joue généralement en concert de fin d'année, en audition. Il est rare d'avoir plus d'une manifestation dans l'année. Comme il n'y a rien « d'officiel » pour ces écoles, c'est au bon vouloir des dirigeants ou de la motivation des professeurs de faire « bouger » l'école, cela est donc plus ou moins dynamique...

Enfin, il reste les autres disciplines, celles qui permettent un complément de formation des musiciens mais qu'on ne trouve très souvent qu'à partir du troisième cycle.

II-4 Les disciplines complémentaires

Ce sont des cours ne se trouvant pratiquement pas dans les établissements privés comme l'analyse d'œuvre, l'écriture, l'histoire de la musique, l'harmonie au clavier, des cours complémentaires presque indispensables à un musicien. On ne demande pas non plus aux élèves si ces disciplines pourraient les intéresser. Cependant ces pratiques ne sont accessibles qu'à partir du troisième cycle et sont pourtant obligatoires à partir de ce niveau. On estime peut-être qu'il faut plusieurs années de pratique musicale avant de pouvoir y accéder. Pourquoi ? Ne peut-on pas repenser ces cours à hauteur des enfants ?

Certains professeurs de formation musicale introduisent des notions d'harmonie, d'écriture, d'histoire de la musique dans leurs cours, mais ce n'est pas le cas de tous. (Voir Annexe 1, question 11, annexe 3 question 13). Le problème est que ces différentes disciplines sont encore vues comme des pratiques dans lesquelles on se spécialise et non pas comme une complémentarité de formation du musicien.

Ces différents points sont connus des écoles de musique. Celles-ci ne sont pas du tout fermées à réfléchir à ces questions mais sont parfois en manque de réponses. Une personne seule ne suffit pas à changer les choses, il faut que cela reste une volonté commune. Si chacun fait un peu, c'est l'enseignement de la musique qui s'organise pour la satisfaction de tous.

Conclusion

Finally les élèves sont-ils satisfaits de ce que proposent les écoles ?

Nous avons pu le voir, l'organisation des études est tout de même assez étudiée mais pourrait être repensée pour convenir au plus grand nombre. Le système d'enseignement malgré des avancées manifestes, manque encore de transversalité entre les classes, de projet musical clair pour certains élèves, d'informations sur les pratiques dispensées et il a tendance à fonctionner par unité de cours sans que les élèves puissent réinvestir leurs connaissances d'une pratique à une autre.

Cependant au vu des enquêtes réalisées, la majorité des élèves est plutôt satisfait de l'enseignement dispensé même si certains subissent un enseignement qui conserve quelques incohérences. Ils viennent chercher l'enseignement désiré dans les diverses structures existantes malgré le manque évident d'informations dans certains établissements. On ressent une grande dimension humaine chez les dirigeants des écoles de musique qui sont eux-mêmes demandeurs de changements. Ils aimeraient parfois pouvoir répondre à certains élèves qui ne rentrent pas dans le cadre d'enseignement prévu mais se trouvent quelquefois dépourvus de réponses et ne peuvent répondre à la demande seuls.

Les dysfonctionnements qui résident de ce système seront donc sûrement repensés petit à petit, mais cela ne peut pas changer du jour au lendemain. C'est une volonté de tous, des politiciens, des élus et de toute l'équipe pédagogique. L'avis des élèves aussi est primordial, il ne serait pas vain de se concentrer un peu plus sur eux par le biais d'un meilleur suivi dans n'importe quelle structure et de les ouvrir à plus de pratiques dès le plus jeune âge.

Bibliographie

- Eric Sprogis
- Claude Roy, *La main heureuse*, 1957
- Le Site internet de L'ADDM22 (association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Côtes d'Armor)
<http://www.addm22.com/presentation/index.php>
http://www.addm22.com/enseignements_ formations/enseignement/schema_musique.php
- Site Internet du CNSM de Paris, historique, les étapes préalables.
http://www.cnsmdp.fr/interface/frame/frame_all.htm
- Michel DEVELAY, tiré de « cahiers pédagogiques », N° 338, Novembre 1995, pp.446.
- Nikolaus HARNONCOURT, *Le discours musical*, Paris, 1984
- Antoine Prost, *Eloge des Pédagogues*, seuil, Paris, 1985
- Philippe PERRENOUD, *Nouvelles identités professionnelles : de quelques enjeux de formation* in *Education et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers*, sous la direction de Jean-Pierre ASTOLFI, Paris, ESF, 2003
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/charte_enseignement.htm
- Site Internet du C.N.F.P.T
http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/charte_enseignement.htm
- *Schéma d'orientation pédagogique de musique et de danse*, 1996

Annexes

Annexe 1 : Interview du chargé aux études des élèves dans une ENM en Finistère.

Annexe 2 : Trois interviews d'élèves dans le même établissement

Annexe 3 : Interview du président d'une école de musique dans une structure associative en Finistère.

Annexe 4 : Interview de trois élèves dans le même établissement

Annexe 5 : Interview du coordinateur d'une école de musique dans une structure associative en Finistère

Annexe 6 : Interview de deux élèves du même établissement

ANNEXE N°1

Interview du conseiller aux études des élèves dans une ENMDAD, Finistère.

1) Quelles sont les attentes des élèves en rentrant à l'école de musique?

Faut-il que l'école réponde aux attentes des élèves ?

Elle doit avoir un rôle d'éducation et faire entendre au public qui y rentre que l'école n'est pas une structure privée et que l'on ne peut y rentrer que pour pratiquer un instrument de musique, c'est une formation que l'on vient recevoir. L'instrument est un moyen et le but pour l'école est de se produire, d'acquérir l'intelligence du jeu à plusieurs.

Il y a plusieurs catégories de personnes qui rentrent à l'école et donc plusieurs types d'attentes :

- Les petits qui débutent, eux n'ont pas vraiment d'attentes, ce sont plus leurs parents qui ont parfois une vue un peu fantasmée de la musique, « mon fils c'est sûr deviendra un futur génie », les parents plus raisonnables qui prennent la musique comme un loisir similaire un n'importe quel loisir, foot, basket, poterie... Et d'autres qui trouvent également que cela aide à vivre en société par l'écoute, le jeu instrumental en ensemble, tantôt présent tantôt plus tenu, etc.

- Les adolescents qui quelquefois ont déjà une pratique dans un groupe et qui viennent chercher un lieu de répétitions et quelques conseils occasionnels tous les mois par exemple.

- Les adultes qui ont déjà fait de la musique et veulent reprendre après plusieurs années pour améliorer leur niveau ou jouer en ensemble.

2) Pourquoi pensez-vous qu'ils aient choisi votre école et pas une autre par exemple de structure et de statut différent ?

C'est moins cher pour certains car basé sur le quotient familial.

Il y a une certaine idée de prestige, « le conservatoire », les parents savent qu'il y a des professeurs diplômés. Il y a également la proximité, le conservatoire est assez bien placé pour que la majorité des Brestois y ait accès.

3) Quelles musiques y pratique-t-on ?

Toutes. Pour les enfants, ils débutent par le cursus général, répertoire classique.

On peut également pratiquer le jazz, la musique actuelle, traditionnelle.

4) L'école est-elle ouverte aux adultes ?

Oui, sur environ 1400 élèves, on trouve 400 adultes cette année.

5) Propose-t-on aux adultes les mêmes cours qu'aux enfants?

Cela dépend de leurs intentions en rentrant dans l'école mais oui. Si un adulte ne veut que pratiquer un instrument cela lui est possible en rentrant en cursus adulte, un enfant n'en aura pas la possibilité sauf dérogation de Mr. Schuster.

6) Organisez-vous un cursus adulte ? Pratiquez-vous des limites d'âges ?

Oui. Il se passe en 4 ans maximum. Il consiste à donner les bases d'une activité musicale. Pas d'obligation de formation musicale ou d'orchestre. L'adulte peut juste pratiquer son instrument ou une pratique collective. S'ils veulent poursuivre par la suite, il rentre dans le cursus général ou ils quittent l'école. Il n'y a pas de limite d'âge.

7) Pratiquez-vous une différence de prix avec les adultes et les enfants? Et une différence de prix si l'on n'habite pas la ville? Si oui pourquoi?

L'ENMDAD est une école intercommunale composée de 8 villes. Les gens paient des impôts et ils n'ont selon les élus, pas à payer les services rendus par les villes pour les personnes venant de l'extérieur. Ceux de l'extérieur paient donc un peu plus cher.

Les adultes paient moins cher puisqu'ils ont moins de temps de cours.

8) Les élèves sont-ils informés sur les autres pratiques dispensées par l'école ? Si oui de quelle manière ?

Les pratiques dispensées sont indiquées dans le livret de présentations en début d'année mais beaucoup de le lisent pas. Il n'y a plus par la suite d'information à ce sujet dans l'année.

9) Pourquoi l'analyse, l'écriture, l'histoire de la musique etc. n'est pas proposée aux enfants dès le début ? Sinon pourrait-on adapter ces cours aux enfants ?

Ces pratiques sont normalement instaurées dans le cours de formation musicale mais tous les professeurs ne les enseignent pas.

10) A partir de quel niveau peut-on pratiquer la musique de chambre ? Peut-on s'inscrire dans d'autres ensembles ? Y a-t-il un niveau, âge requis ? Pourquoi les pianistes par exemples ne pratiquent pas la musique d'ensemble ?

Dès la première année, on pratique le chant choral en formation musicale. La deuxième ou troisième année on peut rentrer à l'orchestre. Cependant officiellement, la musique de chambre n'est instaurée qu'à partir du 3^{ème} cycle.

Les professeurs organisent cependant pour certains des ensembles en échangeant avec les élèves. Cela correspond généralement un à projet pédagogique établi en début d'année. Certains par contre peuvent ne pas avoir cette démarche. Les élèves vont aussi travailler lorsqu'ils doivent se produire pour une audition avec les accompagnateurs de l'école qui leurs fournissent des conseils lorsque le professeur ne peut être présent aux répétitions.

11) Se produit-on dans l'année? Si oui, doit-on avoir un certain niveau pour se faire?

Oui. On se produit aux auditions, examens. Même en première année c'est possible mais c'est plus rare. Généralement à partir de deux ans de pratique.

12) Pourquoi pratique-t-on des auditions d'entrée dans les classes ?

Pour les classes d'instruments dans lesquelles il reste des places, cela ne se pratique pas. Ou bien c'est une volonté d'un professeur pour évaluer le niveau des élèves avant qu'il ne rentre. Pour les autres, une sélection est déjà pratiquée au départ par les préinscriptions. Les élèves les premiers à se préinscrire ayant la priorité. D'autres critères entrent en jeu comme les élèves à horaires aménagés, les élèves venant des classes d'éveil musical, ceux venant déjà d'une autre école nationale. Tous ces élèves ont la priorité sur d'autres pour rentrer dans les classes. Cependant, plusieurs élèves ont tous ces critères et il faut effectuer une sélection. On prend donc les élèves ayant le mieux réussi l'audition d'entrée. On écoute aussi le projet musical de chacun.

13) Avez-vous un suivi de vos élèves ? Si oui lequel ?

Que font en général les élèves en sortant de l'école de musique? Continuent-ils par eux-mêmes? Se dirigent-ils vers d'autres structures? Ou arrêtent-ils la musique?

Le premier suivi est celui du professeur. Celui-ci établit un contrôle continu.

Marc Schuster, surveille régulièrement le parcours de chaque élève et lors de problème va en discuter avec le professeur d'instrument ou convoque l'élève concerné.

Il n'y a pas de suivi après la sortie de l'école, il n'y a pas de statistique pour savoir ce que les élèves ont fait une fois terminés leurs études ou arrêtés spontanément la musique.

14) Pensez-vous que les examens soient indispensables à la pratique musicale?

Non. Mais à L'ENMDAD oui. C'est un moyen de reconnaissance de la pratique amateur.

Pour devenir professionnel, besoin de diplômes.

L'examen amateur tant à plus de souplesse, peut-être sous la forme d'un projet d'élève qui jouerait les œuvres qu'il a choisies lui-même.

15) Pensez-vous que les élèves sont satisfaits de passer des examens, auditions ?

Je l'espère. Pour certains élèves, il est vrai que les auditions même sont une corvée. Les élèves arrivent sur scène avec une mine déconfite. Le professeur a un rôle important à jouer pour faire comprendre l'intérêt de la scène à l'élève.

Pour les examens, l'auditorium est-il est vrai quelquefois déstabilisant. Quelques jurys en face de soi dans une grande salle est déstabilisant, ce ne sont pas des bonnes conditions musicales.

16) Que devient 1 élève qui ne suit pas les examens, ne s'en sort pas ? Excepté le hors cursus, que peut-on lui proposer ?

Il n'existe plus de hors cursus. On demande un investissement de l'élève à son entrée. Quelquefois certains élèves ne « jouent pas le jeu » et ne sont pas sérieux, ne se présentent pas au cours, ne fournissent aucun travail... C'est un pourcentage minime du nombre d'élèves (environ 5 sur les 1400 cette année) mais cela arrive. Marc Schuster leur explique alors qu'ils doivent quitter l'école. Ils ont toutefois le choix d'intégrer le cursus « pratique collective » jusqu'à la fin du cycle ou ils se trouvent. Ils ne passent plus d'examens et ne font que de la pratique d'ensemble. Ensuite, ils quittent l'école.

17) Envisageriez-vous un DEM avec plusieurs styles différents ?

Pour l'instant non, mais l'on réfléchi à un projet de ce genre pour le CFEM.

18) Quel est votre projet d'établissement pour cette année et par quel biais l'avez-vous mis en place ?

Les grandes lignes en sont :

- L'accessibilité de l'école ouverte au plus grand nombre (les élus particulièrement insistent sur ce point.)
- Le développement des pratiques collectives.
- La citoyenneté, le respect de l'autre.

**19) Combien de temps dure le projet d'établissement ?
Qui y a participé ?**

Il n'y a pas de règles précises là-dessus. Un établissement pourrait même obtenir des subventions du conseil régional sans avoir rédigé le projet d'établissement.

Mais en général le projet dure 5 ans le temps d'un mandat électoral.

C'est le directeur qui rédige le projet mais tous le monde y participe, c'est ce qu'on appelle le projet d'établissement concerté. Le directeur émet des idées puis on organise des réunions avec le représentant des parents d'élèves, des élèves, les représentants des départements instrumentaux. Les idées de chacun sont prises en compte, il y a débat et le projet se construit.

ANNEXE N°2

*Interview d'une élève de la même école, pianiste depuis 4 ans, âgée de 18 ans inscrite en
Cursus voix.*

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui très satisfaite

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à L'ENMDAD ?

Devenir chef de chœur

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

J'étais dans une autre structure avant, je pense que la formation est plus poussée ici, qu'il y a un meilleur niveau. Pour être chef de chœur on ne prend que les meilleurs, d'où ma motivation à venir ici.

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Non, c'est trop cher. Je suis consciente de la chance que j'ai de pouvoir suivre mes études ici. J'ai des amis qui étaient intéressés par la musique mais qui n'en ont pas eu les moyens. (Ses parents ont pu lui payer ses études.)

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

En plus de mon cursus voix qui comprend, le cours de chant et la direction de chœur, je suis des cours de déchiffrement, solfège, analyse, écriture. Ces cours sont obligatoires dans la formation et j'en suis très satisfaite. Ils me semblent indispensables pour devenir chef de chœur.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Pas vraiment. J'ai découvert cette année les cours de déchiffrement, écriture et analyse car j'en avais besoin pour ma formation et mes professeurs m'en ont donc parlé.

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Non. J'ai horreur des auditions. Je pratique le piano pour l'accompagnement de mes chorales. Me produire en audition ne m'intéresse pas et je n'en vois pas l'intérêt. L'examen n'est pas indispensable car ce n'est qu'une formation, je ne cherche pas à avoir un niveau poussé et à me mesurer aux autres.

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Oui j'ai pratiqué les cours collectifs dans le cadre de mon cursus voix. Je pense que cela dépend du cours et de la pratique. Pour le piano par exemple je préfère le cours collectif mais pour la direction de chœur par exemple qui est collectif, je peux me rendre compte des erreurs des autres et c'est très formateur.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non jamais au bout de quatre ans de pratique. On ne m'en a jamais proposé mais je n'aurai pas voulu le faire, voulant juste améliorer ma pratique pianiste pour les chœurs.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destine pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je souhaite devenir chef de chœur.

Interview d'une élève de la même école, pianiste niveau CFEM, âgée de 21 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Pas vraiment, mon professeur est plus spécialisé pour les petits niveaux et je n'ai plus l'impression de progresser. J'ai cependant un bon relationnel avec lui/elle.

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à L'ENMDAD ?

Je n'étais pas satisfaite de l'école dans laquelle j'étais (structure associative), je voulais progresser plus rapidement, je trouvais que les cours collectifs que je pratiquais ne me faisaient pas progresser.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

Un meilleur niveau, plus de projets proposés aux élèves.

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Je ne sais pas trop, ce sont mes parents qui paient mes études.

5) Que suis-tu comme autres cours ? Qu'aurais-tu aimé avoir comme autres cours ?

Je ne suis plus que des cours d'analyse en niveau CFEM, j'ai terminé tous le reste, je suis en hors cursus en piano (il n'y a pas de Hors cursus dans l'école !) depuis que j'ai eu mon examen, je ne désirais pas passer mon D.E.M. Je suis aussi depuis cette année un cours de musique de chambre dont je ne connais pas encore la formation.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Non, pas tellement.

7) Es-tu satisfait(e) de passer des examens et des auditions ?

Oui, c'est motivant, stressant certes, mais cela permet aussi de rencontrer d'autres professeurs qui nous donnent des conseils. (Cette élève a l'habitude de passer des concours en plus des cours à l'ENMDAD.)

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

J'ai participé à des cours collectifs dans la dernière école où j'étais et j'avais l'impression de ne pas avancer. Je pratique toutefois des cours collectifs en improvisation qui me plaisent beaucoup. Pour le cours de piano je préfère toutefois être seule, j'ai l'impression de mieux progresser.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non, je n'ai jamais fais partie d'un orchestre, je pense que j'y aurais participé si on me l'avait proposé.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destine pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je fais une faculté de droit. Je pense continuer la musique pour moi ou en jouant avec des amis

Interview d'une élève de la même école, violoniste niveau CFEM, âgée de 16 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui très satisfaite. Mon professeur est très bien, il me donne des morceaux intéressants à travailler.

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à L'ENMDAD ?

Je n'en avais pas vraiment j'étais très jeune, j'avais 5 ans.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

Je prenais des cours particuliers au début puis son professeur lui a conseillé de s'inscrire à l'ENMDAD.

4) Es-tu satisfait des tarifs proposés ?

Pas vraiment, ce sont mes parents qui me paient mes études mais je sais que c'est assez cher. Je travaille donc dur pour ne pas les décevoir.

5) Que suis-tu comme autres cours ? Qu'aurais-tu aimé avoir comme autres cours ?

Orchestre, solfège, Cours collectif de violon (en plus de son cours individuel).

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Oui, j'ai un peu de famille déjà inscrit ici et je suis dans l'établissement depuis plusieurs années, je suis donc au courant des pratiques proposées.

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui, j'aime beaucoup ça. J'aime monter sur scène et jouer devant des gens. Mon professeur me prépare en général aux auditions, et j'ai aussi les conseils avisés de la pianiste qui m'accompagne pour quelques répétitions avant.

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Oui. Pour le cours collectifs, on apprend d'autres notions. Le cours individuel est plus technique, les deux sont complémentaires je pense.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non à part l'orchestre. J'aimerais mais plus tard, car je dois passer des diplômes sur lesquels je dois me concentrer. On ne me l'a pas proposé non plus.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je voudrais être agent de police en technique de laboratoire. Mais j'aimerais continuer la musique dans un orchestre par exemple à l'UBO.

ANNEXE N°3

Interview du président d'une école de musique dans une structure associative, Finistère.

1) Quelles attentes pensez-vous qu'ont les élèves en rentrant à l'école de musique?

Probablement très peu. Ce sont les parents qui dans la plupart des cas souhaitent que leur enfant fasse de la musique. Leur attente est essentiellement culturelle, je pense. C'est une activité de loisirs, extra-scolaire mais qui a une consonance artistique et culturelle.

2) Pourquoi pensez-vous qu'ils aient choisi votre école et pas une autre par exemple de structure et de statut différent comme l'ENMDAD de Brest?

Plusieurs réponses possibles : la première c'est une question de facilité ; c'est dans la commune, à la sortie de l'école ou le mercredi. De plus sur la commune, il n'y a pas le choix. Certains vont d'ailleurs sur une autre structure mais c'est un choix contraignant donc volontaire ; ils sont peu nombreux.

Une deuxième réponse : la réputation de notre école de musique. Par son importance, son dynamisme sur la commune, c'est une association reconnue.

Troisième réponse liée à la première question : une attente d'activité de loisirs mais avec un enseignement de qualité (objectifs rappelés à l'Assemblée Générale ou professeurs, parents et élèves devaient être présents)

3) Quelles musiques pratique-t-on dans l'école ?

Toutes en fonction de la demande des élèves ; cela veut dire toute sorte d'instruments mais également tout style (classique folk, jazz, traditionnel...)

4) Pratiquez-vous une différence de prix avec les adultes et les enfants ? Et une différence de prix si l'on n'habite pas la ville ? Si oui pourquoi ?

Oui dans les 2 cas. L'association est d'abord tournée vers les enfants (et les jeunes). C'est une priorité ce qui ne veut pas dire que l'on refuse les adultes. Si on veut que les enfants puissent pratiquer des activités culturelles (toujours très coûteuses) il faut absolument réduire le prix. La démarche des adultes vers la musique par le biais de notre association est une démarche différente, volontaire. C'est un engagement qu'ils prennent et pour lequel ils payent le coût en toute connaissance de cause. En clair, les adultes paient le tarif et les enfants ont des réductions (compensées par les subventions). A noter que certains adultes ne paient pas la totalité : nous faisons au cas par cas des remises à certains adultes en fonction de la précarité de leur situation (mais cela reste confidentiel, bien sûr).

Pour ce qui est des tarifs hors commune, cela s'explique naturellement par les subventions municipales, certes forfaitaires, mais qui ont été définies. Une commune ne subventionne pas pour les enfants d'une autre commune.

5) Les adultes ont-ils accès aux mêmes cours que les enfants ? Y a-t-il des cours spécialisés pour eux ?

Les cours sont individuels donc les adultes ne sont pas avec les enfants. Les rares cours collectifs de pratique instrumentale (accordéon diatonique par exemple) ont vu des adultes et des ados mais pas d'enfants parce qu'il n'y avait pas d'enfants inscrits de même niveau.

6) Peut-on suivre des cours autre que le cours d'instrument et la formation musicale ?

L'éveil et la chorale.

7) Peut-on pratiquer la musique d'ensemble ?

On peut tout pratiquer dans notre école, pour peu qu'il y ait des élèves, et des professeurs pour assurer ces cours. Sauf rares exceptions (chorale), l'autre condition est que les élèves paient les cours (la gratuité n'est pas possible car les séances ont un coût). Actuellement non.

8) Peut-on suivre des cours d'instrument en cours collectif ?

Dans quelques cas : accordéon diatonique, guitare (ca a déjà fonctionné)

9) Passe-t-on des examens dans votre école ? Pourquoi ? Pensez-vous que cela satisfait les élèves ?

Oui on passe des examens aussi bien en formation musicale qu'en pratique instrumentale. Les examens sont des moments importants qui permettent à l'élève d'évaluer ses progrès dans le domaine évalué. Il répond également à la volonté d'un enseignement donné, donc à un programme établi, et du coup à des compétences à atteindre. Si ces évaluations sont importantes, elles ne doivent jamais être une évaluation- sanction où la situation d'échec apparaît. Ce qu'il faut arriver à mesurer c'est le degré de progression de chacun pour un encouragement à poursuivre car, si on est dans une école, on est aussi dans une activité de loisirs-plaisir.

J'imagine que la plupart des élèves n'apprécient pas ces examens. Toutefois, si ils sont associés à l'objectif des dites épreuves (voir juste au-dessus) alors pour un certain nombre, ils vont s'y prêter plus volontiers.

10) Se produit-on dans l'année ? Si oui, doit-on avoir un certain niveau pour se faire ?

Effectivement, les élèves se produisent durant l'année. C'est une logique de l'apprentissage d'un instrument : arriver à jouer avec d'autres et devant d'autres. Quel que soit le niveau, l'élève doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année. Il y a les auditions qui permettent même aux débutants de 'balbutier' un premier morceau ; il y a des interventions dans des centres de personnes âgées où il n'est pas besoin d'avoir une très longue pratique instrumentale. Il y a enfin le gala de fin d'année : cette soirée se devant d'être une image la plus positive et la plus réussie de l'école sur la commune, c'est dans ce cas là des élèves confirmés qui vont jouer. Mais quelque soit l'instant, tout le monde à l'occasion de se produire.

11) Les élèves sont-ils informés sur les autres pratiques dispensées par l'école ? Si oui de quelle manière ?

L'information sur la diversité des instruments est donnée par la présentation d'un certain nombre d'instruments dans les écoles, à l'éveil à la formation musicale lors des inscriptions au forum, des auditions,... et dans la presse locale.

12) Pratiquez-vous un suivi de l'élève ? Si oui pas quel biais ?

C'est un point un peu décevant en ce qui nous concerne. Il est important de mettre en place un suivi de l'élève tant en ce qui concerne la pratique instrumentale que la formation musicale. Cela permet de bien visualiser les progrès réalisés. Plusieurs essais de livrets ont été essayés mais aujourd'hui je dois dire que ces livrets n'existent plus et le suivi non plus. L'information aux parents est d'ailleurs faible. C'est un sujet qu'il nous faudra retravailler cette année.

13) Pourquoi ne proposez-vous pas des cours tel que l'écriture, l'analyse, l'harmonie au clavier, le déchiffrage ?

Je ne sais pas. Probablement parce que personne n'en a fait la demande.

14) Que devient un élève qui ne suit pas le cursus des examens, qui ne s'en sort pas ? Que peut-on lui proposer ?

En solfège, s'il n'arrive pas à suivre, cela ne doit pas être un handicap dès l'instant que l'élève prend du plaisir à jouer et progresse, le relais peut se faire avec le prof d'instruments en fonction des besoins pratiques. Pour la pratique instrumentale, la question ne se pose pas.

15) Que font en général les élèves en sortant de l'école de musique ? Continuent-ils par eux-mêmes ? Se dirigent-ils vers d'autres structures ? Ou arrêtent-ils la musique ?

Très sincèrement, je ne le sais pas. Certains arrêtent très tôt. La musique n'était pas leur 'truc'. Mais pour beaucoup, ils arrêtent avec la période des études universitaires qui souvent les éloignent de chez eux. Je sais qu'un certain nombre continue tout seul (le niveau qu'ils ont atteint le leur permet, tant mieux) Quelques uns s'inscrivent dans une autre structure, là où ils habitent. Mais combien ? Dans quelles proportions ? Et combien arrête tout ? Je ne peux pas le dire.

16) Comment est financée l'école, qui subventionne ? Devez-vous rendre des comptes pour être aidé ?

Les recettes proviennent pour un bon tiers des subventions et pour le reste des cotisations. Les subventions proviennent du Conseil général (il faut effectivement remplir un dossier, remettre le bilan et le budget prévisionnel mais aussi préciser les tarifs, indiquer les professeurs leur rémunération...) et de la Mairie (subvention très importante) Nous devons lui remettre le bilan financier et le budget prévisionnel. Elle a placé également dans le bureau 3 élus, membres de droit. Toutefois les résultats, l'image de l'école et la proximité (la commune est petite) font que la municipalité ne juge pas utile d'être présente aux réunions du bureau.

17) Les professeurs rédigent-ils un projet pédagogique pour l'année ?

Non

18) Avez-vous un projet d'établissement, un texte rédigé des grandes lignes de l'enseignement de votre établissement ? Qui y participe ?

Oui Il a été fait, il y a quelques années. Les membres du bureau, le responsable pédagogique ont mis en place ce projet. Les autres professeurs ont été sollicités. Maintenant, il faudrait le ressortir des cartons et le dépoussiérer quelque peu.

ANNEXE N°4

Interview d'une élève de la même école, pianiste depuis 2 ans, âgée de 12 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui, je suis satisfaite, mon professeur est super, m'explique bien et me fais bien travailler.

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à l'école ?

Apprendre plusieurs nouveaux morceaux.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

C'est ma mère qui a choisi cette école car c'était la plus proche de chez nous.

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Je n'ai pas connaissance des tarifs.

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

La formation musicale. Je n'aurai pas aimé en suivre d'autres.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Non.

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui, cela me force à travailler.

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Non.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Je ne fais pas partie d'un ensemble et ne voudrais pas en faire partie. On ne m'en a jamais proposé.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je voudrais devenir professeur de mathématiques. Je continuerai sûrement la musique.

Interview d'un élève de la même école, violoniste depuis 2 ans, âgée de 13 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui je suis satisfait, j'apprends de nouveaux morceaux et de nouvelles notes.

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à l'école ?

Je voulais savoir jouer des morceaux de musique au violon et apprendre le solfège.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

C'était la plus proche de chez moi.

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Oui.

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

Je ne suis aucun autre cours à part le solfège. Je n'aurai pas aimé en suivre d'autre.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Oui car on nous fournit différents papiers.

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui mais pas des auditions car je n'aime pas jouer devant tous le monde.

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Je préfère les cours collectifs surtout pour le solfège.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non, et je n'aimerai pas en faire partie. On ne m'en a jamais proposé.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je continuerai à faire du violon sans en faire une carrière.

Interview d'un élève de la même école, pianiste depuis 1 an, âgée de 12 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui mon professeur est super.

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à l'école ?

Apprendre à jouer du piano.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

C'était la plus proche de chez nous.

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Je ne les connais pas.

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

La formation musicale. Je n'aurai pas spécialement aimé en suivre d'autres.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Oui.

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui, je serais fière et contente de moi après ainsi que de mes professeurs qui m'ont enseigné la musique.

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Non. J'aurai une préférence pour le cours collectif mais cela dépend si le cours est difficile.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non mais j'aimerais bien en faire partie.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je continuerai la musique en loisir chez moi ou chez les autres.

ANNEXE N°5

Interview du coordinateur d'une école de musique dans une structure associative, Finistère.

1°) Quelles attentes pensez-vous qu'ont les élèves en rentrant à l'école de musique?

Les élèves qui s'inscrivent dans notre école sont plutôt désireux de pratiquer une activité musicale sans ambition professionnelle, et cela en complément souvent d'une autre activité associative. Nous souhaitons que notre école s'efforce d'être structurée sur les mêmes objectifs qu'une "plus grande école", il nous faut tenir compte de ce paramètre sans oublier que l'enseignement musical doit toujours rester ouvert à tous, et aussi aux personnes non désireuses d'en faire leur profession.

Cela dit, nous devons aussi être capables de satisfaire les élèves plus ambitieux qui seraient aptes à intégrer un enseignement plus spécialisé à l'issue de leur passage au sein de l'école de musique.

2°) Pourquoi pensez-vous qu'ils aient choisi votre école et pas une autre par exemple de structure et de statut différent comme l'ENMDAD de Brest?

Je crois avoir répondu à cette question dans ma première réponse. De plus les jeunes sont scolarisés sur place et recherchent les activités sur place. Chaque commune essaye d'offrir en son sein un maximum d'activités. Et c'est pour cela que nous devons être tout aussi compétents dans notre enseignement qu'une plus grande structure.

3°) Pratiquez-vous une différence de prix avec les adultes et les enfants? Et une différence de prix si l'on n'habite pas la ville? Si oui pourquoi?

Il existe effectivement une différence de tarifs selon que la famille réside dans la commune ou non. C'est une décision politique qui n'incombe pas de ma responsabilité en tant que directeur musical de l'école, mais que j'explique probablement par une participation financière insuffisante des communes voisines.

Les démarches évoluent chaque année pour aller dans le sens d'une harmonisation des tarifs.

4) Les adultes sont-ils dans les mêmes cours que les enfants ou y a-t-il des cours spécialisés pour eux?

Les adultes ont aussi un cours de FM à part en complément du cours d'instruments tout en leur laissant la liberté de s'inscrire hors cursus, ce qui les dispensent de tout examen.

5) Propose-t-on aux adultes les mêmes cours qu'aux enfants?

Comme cela a été abordé à la 4° question, les adultes n'ont pas tout à fait les mêmes cours que les enfants où les ados, car contrairement à ces derniers, ils ne sont pas tenus aux cursus par disciplines validant les diplômes de fin de cycles. Quelques ados (notamment quelques guitaristes, souhaitent s'inscrire hors cursus pour ne pas suivre les cours de FM), mais dans ce cas, ils ne peuvent prétendre aux diplômes de la C.M.F délivré par l'école de musique.

6°) Peut-on suivre des cours autre que le cours d'instrument et la formation musicale?

Il existe bien entendu des disciplines telles qu'un ensemble rythmes composé d'instruments électro-acoustiques + batterie, mais plus simplement aussi une classe de chant, une chorale enfant, une classe d'éveil, un orchestre... Telle ou telle formation multiple peut aussi se créer à l'occasion pour une prestation publique.

7°) Peut-on pratiquer la musique d'ensemble?

Voir réponse 6...En ce qui concerne l'orchestre, les élèves y sont conviés à partir de la 3^e année s'ils peuvent suivre. Lors des auditions, il est toujours demandé aux professeurs de privilégier les ensembles plutôt que les passages individuels.

8°) Peut-on suivre des cours d'instrument en cours collectif?

Les cours d'instruments sont individuels, mais il arrive parfois de réunir des élèves pour jouer ensemble, ce qui peut donner une bonne occasion d'assurer un cours collectif.

9°) Passe-t-on des examens dans votre école? Pourquoi? Pensez-vous que cela satisfait les élèves?

Les examens à fin de l'année constituent à mon sens une étape essentielle pour évaluer les élèves en dehors de toutes leurs éventuelles participations aux diverses auditions. Auditions qui d'ailleurs, ne concernent pas toujours la totalité des élèves et des classes. Il faut donc une "échéance" (dans un esprit serein pour les intéressés) afin d'inciter les élèves à travailler, les mettre en situation de responsabilité d'eux mêmes, devant à ce moment précis rendre compte de leur évolution. J'admets que les non-travailleurs ne seront peut-être pas comblés...

Toutefois, les épreuves doivent être donnée suffisamment tôt (environ 5 à 6 semaines à l'avance) afin que personne ne soit pris au dépourvu.

En tous les cas, un élève qui arrive en fin de cycle, sera évalué plus particulièrement afin de valider son passage en cycle supérieur, et ce dans diverses disciplines.

Quand à savoir si cela réjouit ou non les élèves ils savent qu'ils se sont inscrits dans une école, et qu'il faut considérer que tout plaisir passe par la réussite d'une épreuve, que la vie est faite d'épreuves qu'il faut apprendre si possible à affronter. Il en est de même dans le sport, et les jeunes trouvent normal de passer des épreuves lorsque qu'ils pratiquent un sport, donc... soyons sportifs aussi dans la musique, et récompensons le travail d'un élève !

10°) Se produit-on dans l'année? Si oui, doit-on avoir un certain niveau pour se faire?

L'école organise comme bien d'autres écoles plusieurs prestations sous formes d'auditions ainsi que de concerts.(certains sont mêmes payants).

C'est bien sur l'occasion pour les élèves, de se produire un certain nombre de fois dans l'année. Peut importe le niveau, car le public vient souvent applaudir ses propres enfants.

11°) Pratiquez-vous un suivi de l'élève? Si oui pas quel biais?

Le suivi de l'élève s'effectue essentiellement par son professeur qui attribue un avis lors des évaluations, cela influant sur le jugement de la récompense attribuée. La participation de l'élève à diverses activités d'ensembles contribue largement au suivi, puisqu'il se met en avant.

Il est de la responsabilité du professeur de rendre compte de toute anomalie constatée, et de garder un contact vers les parents sous forme de carnet de travail, par exemple.

12°) Que font en général les élèves en sortant de l'école de musique? Continuent-ils par eux-mêmes?

Se dirigent-ils vers d'autres structures? Ou arrêtent-ils la musique? Dans la question, figurent au moins les trois réponses.

Une grande partie des jeunes qui avaient entamé leurs apprentissages musicaux dans notre école se retrouvent contraints au bout de plusieurs années lorsqu'ils rentrent à la Faculté de mettre en veilleuse leurs études musicales par obligation de se consacrer pleinement à leurs buts, donc pas le temps pour eux de continuer à prendre des cours de musique. Certains pratiquent encore occasionnellement l'instrument lors de messes, pour l'occasion. En tous les cas, ils ont conservé leur instrument.

D'autres pousseront la musique un peu plus loin en poursuivant dans un conservatoire.

D'autres auront goûté à cette expérience de s'inscrire pour une ou deux années seulement, ce qui avait pour but d'essayer la musique. Le coût de l'inscription à l'année est un facteur non négligeable pour certains...

Il ne faut pas oublier les adultes qui pratiquent souvent cette activité comme une détente, en complément à d'autres loisirs.

De manière générale, la mission d'une petite école comme la notre, c'est aussi de savoir orienter les élèves qui souhaiteraient aller plus loin dans la pratique musicale.

ANNEXE N°6

Interview d'un élève de la même école, clarinettiste depuis deux ans, âgée de 8 ans et demi.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à l'école ?

Apprendre à faire un instrument et parce que j'aime bien la musique.

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

C'était la plus proche de la maison

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Oui

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

La formation musicale

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Oui

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Oui j'ai déjà participé à des cours collectifs et j'ai une préférence pour ces cours.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Non

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je continuerai à faire de la musique.

Interview d'une élève de la même école, joue du synthétiseur depuis un an, âgée de 10 ans.

1) Es-tu satisfait(e) de ton cours d'instrument / autre ?

Oui

2) Quelles étaient tes attentes rentrant à l'école ?

Apprendre à faire un instrument

3) Pourquoi as-tu choisi cette école plutôt qu'une autre ?

C'était la plus proche de la maison

4) Es-tu satisfait(e) des tarifs proposés ?

Oui

5) Que suis-tu comme autres cours ? Aurais-tu aimé en suivre d'autres ?

La formation musicale et la chorale. Je n'aurai pas aimé en suivre d'autres.

6) Es-tu bien informé sur ce que l'école propose cours pratiques ?

Oui

7) Es-tu satisfait de passer des examens et des auditions ?

Oui

8) As-tu déjà participé à des cours collectifs ? Si oui as-tu une préférence pour le cours individuel ou collectif ?

Oui j'ai déjà participé à des cours collectifs et j'ai une préférence pour ces cours.

9) Fais-tu partie d'un ensemble ? Si tu n'en fais pas partie, aimerais-tu faire partie d'un ensemble particulier ? T'en as déjà t'on proposé ?

Oui, je fais partie de la chorale.

10) Quel est ton projet en sortant de l'école ? Si tu ne te destines pas à une carrière musicale, continueras-tu à faire de la musique ?

Je continuerai à faire de la musique.

